

COURRIER DES LECTEURS



Glyphosate ou CO₂, il faut choisir par JEAN LAMIOT (Eure)

Jamais l'emballement médiatique n'aura atteint les sommets de janvier, ponctué par une manifestation de « gilets verts » contre le glyphosate, ou la désinformation se disputait à la haine contre les « agriculteurs pollueurs » manipulés par le « capitalisme international ».

Je vous félicite au passage pour votre numéro du 25 janvier, dont j'extrait les arguments que j'ai relevés. Quand on sait que la totalité des médias sont la propriété d'un nombre restreint de financiers, ce que vous avez appelé la « folle semaine » amène à s'interroger : qui manipule qui et au nom de quels intérêts ? Il serait peut-être temps de revenir à la raison.

Quel est l'avantage de ce désherbant ? Tout simplement d'être de loin le plus efficace et le plus économique pour obtenir une récolte nourricière ? Quand la nature laisse proliférer des adventices. Les anciens, eux, n'avaient pour ce faire que la binette ou le travail du sol, mais cette technique est plus coûteuse et, surtout, très mauvaise en « empreinte carbone ». Il faut donc choisir.

Le glyphosate est utilisé dans le monde entier et permet à tous nos concurrents de produire beaucoup moins cher. Il s'agit de survie d'un secteur menacé et non de recherche de profits immérités. Quel est son inconvénient ? Les études qui en parlent sont confuses et contradictoires : Il serait cancérigène probable, mais à quelle dose d'exposition ? Pour quel organisme ? Dans quelles conditions d'emploi ? Après tout, le citoyen moyen manipule des quantités de produits dangereux, à commencer par les produits pétroliers, l'eau de javel, etc. Si cela est vrai, les premiers concernés sont les agriculteurs. Bien avertis, ils seront les premiers à prendre des précautions.

Je serai plus circonspect sur les résidus dans les nappes phréati-

ques, elles contiennent déjà beaucoup de perturbateurs endocriniens, mais je ne vois venir aucune interdiction de la pilule contraceptive, pour ne citer qu'elle. Et j'étais encore plus réservé sur l'emploi du glyphosate par les particuliers qui était vendu *via* les grandes surfaces, pour une raison écologique : ce désherbant est total, donc, il peut altérer la diversité biologique.

Entre tous ces aspects divergents et les intérêts contradictoires, il faudra que le législateur tranche sur des informations dépassionnées et objectives. Et trouver, comme tout ce qui est politique, un compromis, et que les citoyens fassent confiance aux dirigeants. Depuis la COP21, ceux-ci se démènent et discourent pour interdire le glyphosate. On s'est battu à Bruxelles pour savoir s'il fallait se

« Entre aspects divergents et intérêts contradictoires, il faudra bien que le législateur tranche sur des informations dépassionnées et objectives. »

donner trois ou cinq ans pour l'exclure. En novembre 2017, notre président a promis l'interdiction dès que des solutions alternatives seront découvertes. Dans cette recherche, il aurait trouvé, grâce au site www.glyphosate.gouv.fr, **onze agriculteurs qui déclarent déjà s'en passer, et deux autres prêts à le faire.** Devant ce « succès », il nous annonce une « start-up » d'État qui met en avant l'émergence d'outils numériques au service de l'accompagnement des agriculteurs.

J'ai apprécié le courrier des lecteurs qui a suivi votre article : bien sûr, les agriculteurs sont fiers de leurs efforts qu'ils produisent depuis toujours, afin de nourrir le monde en produits sains et sûrs. Ils sont prêts à adopter toutes les méthodes pour continuer à le faire, en gagnant leur vie. Ils feront davantage confiance au bon sens qu'aux start-up d'État. Ils accepteront donc ma suggestion : avant de vouloir détruire des adventices présentes dans leurs plaines, ne pourraient-ils pas éviter de les rejeter au sol à chaque moisson, ce qui engendre leur multiplication de façon exponentielle ?